

## Délibération au Conseil Municipal du vendredi 24 juin 2022

### **Les Ateliers de quartier, lieu d'exercice du droit à l'initiative citoyenne.**

#### **Numéro V-2022-902**

La création des Ateliers de quartier et de leurs assemblées, suite à la délibération du 21 juin 2021, met en œuvre un nouveau dispositif donnant « aux habitant·es le pouvoir d'agir pour concrétiser leurs initiatives », tout en prévoyant des modalités de fonctionnement et d'accompagnement par la collectivité.

Ouvert et pensé sur un mode inclusif, ce nouveau cadre a permis d'élargir les publics qui participaient jusqu'alors aux espaces de démocratie locale. L'échelle des Ateliers de quartier et les moyens qui leur sont alloués favorisent notamment le développement d'initiatives citoyennes ainsi que l'autonomie et la liberté des porteur·ses de projet. Depuis le lancement du dispositif, une grande diversité d'initiatives a émergé et c'est ainsi qu'une cinquantaine d'ateliers de quartier ont été montés par des habitant·es sur tout le territoire.

Les Ateliers de quartier facilitent aujourd'hui l'accès des habitant·es à la collectivité et à l'expertise technique de ses agent·es. Ils constituent ainsi un levier d'interpellation et de contributions libres et éclairées aux politiques publiques.

La collectivité encourage par ailleurs le rapprochement d'initiatives citoyennes similaires grâce aux chargé·es d'animation de la participation citoyenne, dont le rôle est de faire vivre le dispositif dans les territoires, en favorisant l'émergence d'un dynamisme entre les quartiers.

Les Ateliers de quartier concourent donc pleinement à la réalisation du droit d'initiative citoyenne et remplissent les objectifs donnés aux Ateliers d'initiatives citoyennes tels que présentés dans la délibération « Cadre de la politique publique de démocratie locale à Strasbourg » du 16 novembre 2020.

Par souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité pour les Strasbourgeoises et Strasbourgeois qui souhaitent proposer et réaliser des initiatives citoyennes, ainsi que pour permettre le renforcement du budget des Ateliers de quartier, il est proposé au Conseil municipal de fonder le dispositif des Ateliers d'initiatives citoyennes dans les Ateliers de quartier.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*les modalités de réalisation des Ateliers d'initiative citoyenne au sein des Ateliers de quartier*